

# CHRONIQUES du TRAVAIL

Cahiers de l'Institut Régional du Travail



## Les Jeunes et le Travail 2. Métamorphoses du Rapport au Travail

**Directeur de la Publication :** Mario Correia

**Comité de Parrainage :** Jacques Freyssinet (*économiste*), Jacques Garnier (*économiste*), Tiennot Grumbach (*avocat*), Eric Verdier (*sociologue et économiste*)

**Comité de Rédaction :** Jean-François Paulin, Olivier Pujolar (*droit*), Jérôme Gautié, Stéphanie Moulet, Michel Rocca (*économie*), Christophe Baret, Ariel Mendez (*gestion*), Mario Correia, Vincent Tiano (*sociologie*)

**Rédacteurs en Chef du n°2 :** Mario Correia, Henri Eckert

**Secrétaire de Rédaction :** Christiane Korol

**Ont collaboré à ce numéro :** Pascal Barbier, Jean-Michel Bonvin, Maël Dif-Pradalier, Barbara Duc, Bruno Gachassin, Adeline Gilson, Irène Jonas, Sabrina Labbé, Nadia Lamamra, Daniel Mercure, Vincent Merle, Yamina Meziani, Stéphanie Moulet, Laurent Mucchielli, Christian Papinot, Pauline Perez, Constance Perrin-Joly, Benoît Pinto, José Rose, Emilie Rosenstein, Bernard Roudet, François Sarfati, Pauline Seiller, Dominique Vial, Mircea Vultur

**Nous tenons à remercier les animateurs des débats...** Henri Eckert, Jérôme Gautié, Baptiste Giraud, Michel Rocca, Emmanuel Sulzer, Jean-Frédéric Vergnies, Alain Vulbeau

**... ainsi que les intervenants :** Lilia Benhadji, Muriel Gautier, Françoise Geng, Stéphane Geyer, Gwendal Ropars

#### COLLOQUE "Les Jeunes et le Travail" - 4 et 5 Octobre 2012

(Marseille, Hémicycle du Conseil Régional PACA)

**Comité d'Organisation :** Mario Correia (IRT-LEST, Aix-Marseille Université), Céline Gasquet (ORM), Rémy Jean (Institut d'Ergologie, Aix-Marseille Université), Christiane Korol (IRT, Aix-Marseille Université), Samira Mahlaoui (CEREQ), Jocelyne Martinière-Tesson (LEST, Aix-Marseille Université), Ariel Mendez (LEST, Aix-Marseille Université), Stéphanie Moulet (IRT-LEST, Aix-Marseille Université), Isabelle Schockaert (IRT-LEST, Aix-Marseille Université), Véronique Serabian (IRT, Aix-Marseille Université), Delphine Urtasun (IRT, Aix-Marseille Université)

**Comité Scientifique :** Frédérique Alexandre-Bailly (ESCP Europe), Thomas Amossé (Centre d'Etudes de l'Emploi), Christophe Baret (LEST, Aix-Marseille Université), Martine Brasseur (CEDAG, Université Paris Descartes), Sébastien Brunet (Faculté de Droit et de Science Politique, Université de Liège, Belgique IWEPS, Région Wallone, Belgique), Andrea Cammelli (Faculté des Sciences statistiques et Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, Université de Bologne, Italie), Mario Correia (IRT-LEST, Aix-Marseille Université), Henri Eckert (GRESKO, Université de Poitiers), Abraham Franssen (Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Belgique - Université Catholique de Louvain, Belgique), Jacques Freyssinet (Centre d'Etudes de l'Emploi), Céline Gasquet (ORM), Jérôme Gautié (ISST, Université Paris I), Jean-Luc Guyot (IWEPS, Belgique - Université Catholique de Louvain, Belgique), Rémy Jean (Institut d'Ergologie, Aix-Marseille Université), Stéphane Jugnot (statisticien-économiste), Annie Lamanthe (LEST-Centre régional associé au CEREQ, Aix-Marseille Université), Nicole Maggi-Germain (ISST, Université Paris I - Laboratoire Droit et Changement Social, Université de Nantes), Samira Mahlaoui (CEREQ), Ural Manço (Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Belgique), Ariel Mendez (LEST, Aix-Marseille Université), téphanie Moulet (IRT-LEST, Aix-Marseille Université), Jean-François Paulin (Université Claude Bernard Lyon 1), Olivier Pujolar (Institut du travail - COMPTRESEC, Université Montesquieu-Bordeaux IV), Michel Rocca (CREG - Université Pierre Mendès France de Grenoble), José Rose (LEST, Aix-Marseille Université), Yasmine Siblot (ISST, Université Paris I - IDHE), Marcelle Stroobants (Centre METICES, Université Libre de Bruxelles, Belgique), Vincent Tiano (DIRECCTE PACA), Eric Verdier (LEST-CNRS, Aix-Marseille Université), Jean-Frédéric Vergnies (CEREQ), Alain Vulbeau (Université Paris Ouest), Mircea Vultur (Institut national de la recherche scientifique, Observatoire Jeunes et Société, Québec, Canada)

**En couverture :** « Les Quatre Doigts de la République », photographie de Rémi Belle®

# CHRONIQUES DU TRAVAIL

## Les Jeunes et le Travail | 2. Métamorphoses du Rapport au Travail

Sommaire du n°2 - Décembre 2012

### ► Introduction *(M. Correia, H. Eckert)*

#### 1- Des accès à l'emploi et au travail très différents

- 1.1- Jeunesse : une transition difficile entre école et emploi *(V. Merle)*
- 1.2- La transition école-travail comme lieu de socialisation professionnelle ? Le rapport au travail d'apprenti(e)s ayant connu un arrêt prématuré *(N. Lamamra et B. Duc)*
- 1.3- L'activation des "jeunes adultes en difficulté". Le cas du programme FORJAD dans le canton de Vaud *(J.-M. Bonvin, M. Dif-Pradalier et E. Rosenstein)*
- 1.4- Les limites au recrutement des jeunes issus de la diversité dans la Fonction Publique Territoriale. Logiques de composition et réseaux stratégiques *(Y. Meziani)*
- 1.5- Orientation professionnelle des jeunes et représentations sociales des métiers *(S. Labbé et B. Gachassin)*

#### 2- Les valeurs au travail des jeunes selon les populations

- 2.1- Les valeurs des jeunes : la montée de l'individualisation *(B. Roudet)*
- 2.2- Rapport au travail de jeunes diplômés dans des emplois d'exécution *(P. Barbier)*
- 2.3- De "bons opérateurs" ? Le rapport au travail des jeunes ouvriers des chantiers navals de Saint-Nazaire *(P. Seiller)*
- 2.4- La nouvelle génération d'apprentis conseillers financiers de La Poste face au travail *(A. Gilson)*
- 2.5- Comprendre les mobilités de jeunes peu qualifiés *(I. Jonas et F. Sarfati)*

#### 3- Les exclus du travail

- 3.1- Une activité délinquante à défaut d'emploi ? Quelques réflexions sociologiques *(L. Mucchielli)*
- 3.2- Le rapport au travail revisité. Le cas des intermittents du travail *(P. Perez)*

#### 4- Synthèse *(J. Rose)*

#### ► Annexes : Actes du Colloque "Les Jeunes et le Travail" des 4 et 5 octobre 2012

*(synthèse D. Vial et S. Moullet)*

- Introduction

- 1- Particularité des jeunes en Région PACA et actions locales
- 2- Valeurs des jeunes
- 3- Des jeunesses et des rapports intergénérationnels
- 4- Accès à l'emploi et relations au travail

#### ► Table des Matières

#### ► Appel à Contribution - Chroniques du Travail n°3 - "Qualité du Travail, Emplois de Qualité"



C H A P I T R E

# 1

## DES ACCÈS À L'EMPLOI ET AU TRAVAIL TRÈS DIFFÉRENTS



## 1.3 RÉSUMÉ

Cet article propose de mobiliser l'approche par les capacités d'Amartya Sen<sup>1</sup> pour évaluer les politiques sociales et plus spécifiquement, les politiques d'insertion destinées aux jeunes en situation de vulnérabilité. Dans ce cadre analytique, l'efficacité d'un programme d'insertion doit être évaluée à l'aune de son impact sur les « capacités » des personnes c'est-à-dire sur leur liberté réelle de mener la vie et d'avoir un emploi qu'elles ont des raisons de valoriser. Ce cadre est ici appliqué pour évaluer un politique d'insertion novatrice en Suisse, le programme FORJAD, qui a pour objectif d'accroître les opportunités d'insertion professionnelle des jeunes adultes à l'aide sociale en les accompagnant durant l'accomplissement d'une formation professionnelle. Les résultats montrent que si FORJAD concourt au développement de la capacité d'action de ses bénéficiaires, plusieurs améliorations peuvent encore être envisagées dans une perspective capacitante.



**Jean-Michel BONVIN (1967)**

*jean-michel.bonvin@eesp.ch*

Professeur de sociologie et de politiques sociales à la Haute école de travail social et de la santé – EESP (Lausanne). Ses champs d'expertise recouvrent les politiques sociales et de l'emploi, l'innovation dans le secteur public et le tiers secteur, la sociologie du travail et des entreprises et les théories de la justice, notamment l'approche par les capacités

*<http://www.eesp.ch/laress/cescap>*



1. SEN A. (1993), «Capability and well-being», in M. NUSSBAUM, A. SEN [dir.], *The Quality of Life*, Oxford: Clarendon Press, pp. 30-53. Amartya Kumar Sen (1933) est un économiste indien. Il est l'initiateur de l'approche par les « capacités » (possibilité effective qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de fonctionnements et évaluation de la liberté dont il jouit effectivement).



**Maël DIF-PRADALIER (1980)**

*mael\_dif@yahoo.com*

Titulaire d'un Doctorat en sociologie (Université Bordeaux 2) et actuellement post-doctorant à la Haute école de travail social et de la santé – EESP (Lausanne). Ses principaux domaines de recherche portent sur le marché du travail, les organisations, le syndicalisme, les politiques sociales et d'insertion professionnelle, notamment à l'égard des jeunes

*<http://www.eesp.ch/laress/cescap>*



**Emilie ROSENSTEIN (1983)**

*emilie.rosenstein@eesp.ch*

Titulaire d'un Master en sociologie et chargée de recherche à la Haute école de travail social et de la santé – EESP (Lausanne) depuis 2007. Elle coordonne le Centre d'étude des capacités dans les services sociaux et sanitaires (CESCAP). Ses principaux domaines de recherche portent sur l'analyse des politiques d'insertion sociale et professionnelle

*<http://www.eesp.ch/laress/cescap>*





## 1.3 L'ACTIVATION DES "JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ"

Le cas du programme FORJAD dans le canton de Vaud

*Jean-Michel Bonvin, Maël Dif-Pradalier et Emilie Rosenstein*

Depuis le milieu des années 1980, les politiques sociales tendent de plus en plus à devenir des outils de re-marchandisation (Esping-Andersen, 1999). Ces politiques sont devenues actives dans le sens où elles conditionnent désormais le droit aux prestations à l'engagement des bénéficiaires dans leur propre réinsertion. Dans ce contexte, l'activation des bénéficiaires est cependant souvent assimilée au respect d'attentes définies par les agents de l'administration publique. C'est ainsi que l'activation ou l'autonomisation des personnes peuvent avoir lieu sans leur accord, voire contre leur volonté, dès lors qu'elle est mise en œuvre de manière *top-down*. Cette forme d'activation s'impose en outre tout particulièrement aux bénéficiaires les plus défavorisés qui sont aussi ceux qui sont soumis aux contraintes et aux sanctions les plus fortes.

L'approche par les capacités<sup>1</sup> (AC) insiste en revanche sur le fait que l'activation ne peut pas être réussie si la personne activée ne participe pas volontairement à ce processus. Initialement développée par A. Sen, l'AC s'appuie sur la distinction

entre, d'un côté, les fonctionnements (ou *functionings*), c'est-à-dire ce qu'une personne est et fait, ses accomplissements, et de l'autre, les capacités, c'est-à-dire ce qu'une personne peut être ou faire. Du point de vue de l'AC, les politiques sociales doivent viser à développer les capacités des personnes et non se focaliser sur leurs fonctionnements, ce qui nécessite à la fois d'autonomiser les bénéficiaires, mais aussi de respecter leur liberté réelle de choisir la vie qu'ils ont des raisons de valoriser, selon l'expression récurrente de Sen. Cet objectif est d'autant plus important que les politiques d'activation s'adressent à des personnes défavorisées, parmi lesquelles le public des jeunes adultes est d'une importance majeure dans un contexte de crise économique et d'augmentation du chômage.

Ainsi, l'AC se distingue de la plupart des approches conventionnelles de l'action publique puisqu'elle permet d'évaluer et d'interroger les politiques sociales non seulement sous l'angle de leur efficacité (combien de participants au programme *ré-intègrent* le marché du travail ?), mais aussi de leur contenu

1. Dans le cadre de cette contribution, nous emploierons indistinctement les termes de capacité et de « capabilité ».

(l'activation correspond-elle à l'imposition de certains comportements – ou fonctionnements dans le langage de l'AC – ou permet-elle le développement des capacités des personnes et de leur liberté de choisir la vie qu'elles ont des raisons de valoriser ?). En mobilisant cette approche, cet article a un double objectif : d'une part, présenter un cadre analytique et normatif permettant d'évaluer les politiques sociales et plus particulièrement les politiques d'activation, et, d'autre part, appliquer ce cadre au cas de FORJAD, un programme d'activation mis en place dans le canton de Vaud visant à renforcer l'employabilité des jeunes adultes à l'aide sociale par le biais de la formation professionnelle. Après une brève présentation de l'approche par les capacités (I), nous décrivons le programme FORJAD et son contexte d'apparition en Suisse (II). Nous proposerons ensuite une analyse de ce programme à l'aune de l'approche par les capacités selon les trois axes suivants : la sélectivité du programme (III), la *capability for voice* des jeunes adultes en difficulté (IV), et l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'apprentissage en Suisse (V). Les résultats présentés dans cet article sont issus d'une enquête menée dans le cadre d'un projet européen *Workable – Making Capabilities Work* (EU-FP7, 2009-12).

## I- L'approche par les capacités

L'approche par les capacités permet de mesurer le degré de *liberté réelle des personnes à mener la vie qu'elles ont des raisons de valoriser*, selon la formule récurrente de Sen (par exemple Sen, 1999). Utilisée comme cadre d'analyse dans le

champ des politiques d'activation, cette approche permet d'évaluer la manière dont ces dernières parviennent (ou non) à développer les capacités de l'ensemble de leurs bénéficiaires. Opérationnaliser cette approche suppose alors de questionner les politiques d'activation sous trois angles différents (Bonvin, 2008).

### A. Quels objectifs sont poursuivis et quels publics cibles sont concernés par le processus d'activation ?

S'agit-il de (re)mettre les personnes en emploi, d'améliorer leur employabilité, de développer leur *capability for work* (Bonvin & Farvaque, 2008), c'est-à-dire leur liberté réelle de choisir le travail qu'elles ont des raisons de valoriser, ou alors de développer leur *capability for work and life*, c'est-à-dire leur capacité à choisir la vie qu'elles ont des raisons de valoriser, notamment en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ? Il s'agit ici de saisir le sens véritable qui est attribué à la notion d'activation. Dans le cas spécifique des programmes destinés aux jeunes adultes en difficulté, il convient d'identifier les efforts d'activation qui sont requis de leur part. En effet, si le type d'activation promu est strictement connecté au fait d'avoir un emploi sur le marché du travail primaire, alors l'intervention se focalisera uniquement sur les aspects liés à l'intégration professionnelle, délaissant ainsi l'ensemble des autres aspects, tels que les problèmes familiaux, de logement, de santé, etc. En revanche, si le type d'activation promu prend en compte l'ensemble des dimensions qui déterminent la trajectoire du jeune adulte, l'intervention

mise en œuvre sera beaucoup plus large et ne se limitera pas à la seule perspective professionnelle. Cette alternative peut être rapprochée de la distinction qu'introduit J. Lévy entre une version « *aminchie* » (*thin*) de l'activation au nom d'un nécessaire rétrécissement de la sphère d'intervention de l'Etat, et une version plus « *épaisse* » (*thick*) qui requiert davantage d'investissement de la part de l'Etat mais aussi de l'individu (Lévy, 2004).

## **B. Quelles sont les informations sur la base desquelles sont prises les décisions et sont déterminés les objectifs à poursuivre ?**

Plus précisément, quelles dimensions des parcours de vie des personnes concernées par ces politiques sont prises en compte : leurs qualifications, l'expérience professionnelle, la vie de famille, la santé, le logement, ou encore d'autres dimensions plus subjectives telles que les attentes et les aspirations personnelles ? Suivant la base informationnelle sélectionnée, les politiques visant l'insertion des jeunes adultes vont considérablement différer. Dans le cadre d'une analyse de la situation des personnes mobilisant l'approche par les capacités, au moins trois ensembles de données et d'informations doivent être étudiés :

**1. Les ressources (*resources* ou *commodities*)**, soit l'ensemble des biens et services, publics ou privés, qui sont accessibles à une personne. Ces ressources comprennent non seulement les revenus et les biens de la personne, mais aussi l'ensemble des droits, des aides et des

prestations sociales dont elle peut bénéficier. Les conditions d'accès à ces ressources sont déterminantes, notamment dans les cas où l'octroi de prestations sociales est subordonné à l'adoption de comportements jugés adéquats ou responsables.

**2. Les facteurs de conversion individuels**, autrement dit l'ensemble des caractéristiques personnelles qui permettent (ou empêchent) la conversion des ressources en capacités, soit en libertés réelles de mener la vie que l'on a des raisons de valoriser. Or, le poids de ces caractéristiques personnelles (âge, sexe, origine ethnique, compétences, expérience, etc.) dépend du degré de reconnaissance ou de mépris, pour reprendre la dichotomie d'Honneth (2000), de l'environnement social à l'égard de ces attributs. Ceci signifie que les facteurs de conversion individuels ne peuvent être compris sans tenir compte des normes et valeurs portées par la société, les institutions et les groupes sociaux dans lesquels évoluent les personnes.

**3. Les facteurs de conversion sociaux**, c'est-à-dire les dimensions sociales ou environnementales qui ont un impact, positif ou négatif, sur la conversion des ressources en capacités. Ceux-ci incluent :

- *le type de stratification sociale et les facteurs qui la déterminent* (classes, genre, nationalité, compétences, etc.). La question à investiguer est donc : quelles sont les catégories valorisées et en miroir, quelles sont celles qui sont dépréciées ?
- *les normes et valeurs qui prédominent socialement*. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit notamment de comprendre la

perception sociale qu'ont les employeurs à l'égard des jeunes adultes en difficulté ; - le type d'opportunités socioprofessionnelles qui sont accessibles à ces jeunes. L'objectif ici est de savoir dans quelle mesure ces opportunités sont également accessibles pour toutes les catégories de population visées.

Analyser une situation à l'aune de l'approche par les capacités suppose de tenir compte de l'ensemble des dimensions et des informations présentées plus haut. Mobiliser cette approche implique donc de ne pas se limiter à identifier les ressources et caractéristiques individuelles des personnes pour prendre également en compte les dimensions liées au contexte social, et notamment la manière dont les ressources et les caractéristiques individuelles sont évaluées, sans oublier les possibilités effectives de convertir ces dernières en capacités ou libertés réelles d'action. En termes d'analyse des politiques d'insertion, cette approche impose donc d'examiner si, et dans quelle mesure, ces politiques prennent en compte toutes ces dimensions ou si elles excluent certaines d'entre elles. Dans ce dernier cas, cela signifierait qu'elles s'appuient sur une conception réductrice de l'intégration ou de l'activation.

### **C. Comment les normes dominantes et les bases informationnelles sont-elles définies et sélectionnées ?**

Quels sont les acteurs qui participent à ces opérations : des experts, des décideurs politiques, des professionnels en charge de la mise en œuvre des politiques, des bénéficiaires, etc. ? Dans la perspective

développée par Sen, et cela est directement lié à sa conception de la démocratie (Bonvin, 2005), l'inclusion du plus grand nombre possible d'acteurs est une condition du développement de politiques capacitanes. Cet aspect renvoie à la notion de *capability for voice* (Bonvin & Farvaque, 2008), c'est-à-dire, dans le cas des jeunes adultes en difficulté, à leur liberté réelle non seulement d'exprimer leurs souhaits et attentes, mais encore de les faire valoir dans le cadre des programmes d'activation. En effet, si ces programmes ne sont définis que par des experts ou des décideurs politiques et excluent le point de vue des destinataires, la base informationnelle est incomplète, voire biaisée. Afin d'éviter cet écueil, la *capability for voice* est envisagée comme un complément indispensable aux ressources et aux facteurs de conversion évoqués plus haut, dans la mesure où elle reconnaît à chaque personne la possibilité d'être effectivement associée à la sélection de la base informationnelle pertinente pour la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'activation. Ce cadre d'analyse posé, nous allons maintenant mobiliser pour étudier un cas spécifique, celui du programme FORJAD. Notre enquête se fonde sur une analyse documentaire (lois, règlements, etc.), ainsi que sur des entretiens semi-directifs conduits avec des professionnels de l'insertion et des responsables politiques cantonaux impliqués dans le programme FORJAD (11) et des bénéficiaires, aussi bien en amont du programme (18) qu'en formation professionnelle (14). Nous avons pu entrer en contact avec ces jeunes adultes par

l'entremise des professionnels de l'insertion. Bien que notre panel comporte une proportion sensiblement égale d'hommes et de femmes, de jeunes issus de milieux urbains ou ruraux, il ne saurait donc être considéré comme représentatif de l'ensemble des jeunes bénéficiaires du programme. Lors des entretiens, nous avons opérationnalisé l'approche par les capacités en étudiant la capacité de ces jeunes à choisir le type de formation qu'ils valorisaient ainsi que l'ensemble des facteurs qui ont déterminé ce processus.

## II- Le programme FORJAD et ses développements récents

Au tournant des années 2000, en Suisse, les travailleurs sociaux ainsi que les professionnels de l'insertion, ont été confrontés à un phénomène nouveau, à savoir l'augmentation du chômage des jeunes et leur recours croissant à des prestations d'aide sociale. Dans le canton de Vaud, le projet FORJAD a été mis en place en 2006 comme réponse aux besoins de ce nouveau public, constitué comme catégorie prioritaire de l'action sociale sous l'acronyme de JAD (Jeunes Adultes en Difficulté). Les JAD ont entre 18 et 25 ans, sont bénéficiaires du revenu d'insertion (RI, prestation délivrée par l'aide sociale et destinée à couvrir les besoins d'existence minimaux) et n'ont pas entamé ou mené à terme une formation professionnelle<sup>2</sup>. Dès lors, l'objectif

du programme FORJAD est de pallier ce manque de qualifications en aidant ces jeunes à accomplir une formation professionnelle, la voie privilégiée par deux tiers des jeunes suisses au sortir de la scolarité obligatoire<sup>3</sup>. La Suisse est en effet caractérisée par un système éducatif dit dual, où la formation professionnelle occupe une place prépondérante. Plus précisément, la formation professionnelle est organisée autour de deux piliers, l'école professionnelle et l'apprentissage en entreprise, et débouche sur l'obtention d'un *certificat fédéral de capacité* (CFC). Ainsi, FORJAD vise à aider les jeunes en situation de rupture à trouver une place et à se maintenir en apprentissage auprès d'un employeur. Cependant, les JAD connaissent généralement des problématiques multiples et les facteurs les conduisant à l'aide sociale peuvent être nombreux. Parmi ceux-ci, les difficultés scolaires sont un aspect déterminant. Il faut en effet noter que le système éducatif suisse est caractérisé par un cloisonnement fort et précoce entre les différentes filières de formation (Perriard, 2005). Ainsi, dès la sortie du primaire, les jeunes sont orientés dans des voies qui vont fortement conditionner leurs possibilités futures de formation et d'accès à l'emploi. En ce sens, il faut relever que la très grande majorité des JAD est issue de la voie secondaire à option (VSO), filière vers laquelle sont orientés les élèves dont le niveau scolaire est le plus faible. Cette orientation est une des premières

2. Ainsi, en 2006, sur 1800 JAD, 70% n'avaient pas de formation professionnelle (Von Muralt & Spagnolo, 2007). La même proportion a été observée à l'échelle nationale (Drilling 2004).

3. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2012), *La formation professionnelle en Suisse*.

expériences de sélectivité auxquelles les JAD ont été confrontés, et son caractère stigmatisant est relevé par nombre d'entre eux ainsi que par les professionnels de l'insertion, notamment quand il s'agit d'intégrer le marché de l'emploi.

À ces difficultés liées à la scolarité viennent s'ajouter d'autres problématiques telles que la question de la migration et de l'accès inégal aux droits en fonction du statut légal. La Suisse est en effet caractérisée par une politique restrictive en matière d'accès à la nationalité et aux différents permis permettant de résider sur le territoire helvétique. Dans notre panel, la question de la migration ou du statut légal joue un rôle décisif dans le parcours de 26 des 32 jeunes interviewés.

La situation familiale des JAD est également un aspect déterminant. Les divorces, séparations, décès sont des moments de rupture biographique récurrents dans les parcours des jeunes interviewés. Les jeunes mères célibataires représentent ainsi une part importante des JAD. La relation aux parents est aussi décisive. Plusieurs des JAD interviewés ont dû quitter le domicile familial en raison de conflits familiaux, ce qui les a conduits à des situations de logement précaire. Par ailleurs, plusieurs jeunes connaissent des problèmes de santé importants, qu'il s'agisse de dépression nerveuse, d'addictions sévères (toxicomanie, alcoolisme, etc.), d'allergies ou d'accidents professionnels les ayant obligés à mettre un terme à leur apprentissage. Enfin, la problématique de l'endettement est une thématique récurrente dans le quotidien des JAD. Le fait d'avoir des dettes pour

un montant dépassant les 16.000 euros (20.000 CHF) est une situation fréquente chez les jeunes adultes qui s'adressent à l'aide sociale.

Afin de faire face à ce public aux problématiques diverses, le programme FORJAD a été conçu en deux temps, selon une logique progressive. Le premier temps s'adresse aux JAD qui ne peuvent pas directement intégrer une place d'apprentissage en entreprise, en raison de leurs multiples difficultés. Pour ce public, l'aide sociale propose une vingtaine de mesures d'insertion sociale (MIS), qui ont pour objectif d'aider les jeunes à formuler un projet professionnel et trouver une place d'apprentissage. Certaines de ces mesures sont orientées vers l'acquisition de compétences sociales ou relationnelles (estime de soi, confiance aux autres, etc.) tandis que d'autres insistent plus sur l'employabilité et le développement de compétences professionnelles (rédaction de CV et de lettres de motivation, acquisition d'expérience en entreprises, respect du cadre de travail, des horaires, etc.). Ces MIS sont de courte durée (généralement entre 3 et 6 mois) et envisagées comme une étape préparatoire à l'entrée en apprentissage.

Dès lors qu'un contrat d'apprentissage est signé avec un employeur, commence la deuxième étape avec la mise en place du programme FORJAD à proprement parler qui est organisé autour de deux piliers : un suivi individualisé et l'octroi d'une bourse d'études. Dès qu'un JAD intègre le programme FORJAD, son dossier à l'aide sociale est clos et il bénéficie d'un coaching individualisé, assuré par

des intervenants socio-éducatifs et articulé autour de quatre axes : scolaire (cours d'appui et soutien à l'apprentissage), professionnel (conditions de travail), social et personnel. Durant cette deuxième étape, le JAD ne perçoit plus le RI, mais une bourse d'apprentissage délivrée par l'office cantonal des bourses d'études. Ce transfert de financement dont l'objectif symbolique est de faire des jeunes FORJAD des apprentis « comme les autres » implique deux changements majeurs du point de vue des jeunes. D'une part, ils ont dorénavant la possibilité de gagner, voire d'épargner de l'argent. Par contraste avec les bénéficiaires du RI (qui est conçu comme une prestation sous condition de ressources et implique que tout supplément de revenu résultant d'une activité professionnelle ou autre doit être rétrocédé), les FORJAD peuvent gagner de l'argent en sus de leur bourse d'études et mettre cet argent de côté pour d'éventuels projets futurs. D'autre part, les FORJAD sont soumis à l'obligation de rembourser leur bourse en cas d'échec. De plus, on passe d'une logique de couverture des frais réels propre aux prestations sous conditions de ressources à une logique forfaitaire (système de bourse). Dès lors, certains frais occasionnels tels que les frais médicaux ne peuvent être couverts par la bourse d'étude et doivent faire l'objet d'une demande exceptionnelle auprès de l'aide sociale. Au final, la modification de la base financière produit des effets contradictoires pour les FORJAD : une possibilité d'épargne accrue, mais accompagnée de contraintes administratives nouvelles et d'une responsabilisation forte en cas d'échec.

Alors qu'une centaine de jeunes était engagée dans le programme FORJAD au moment de son lancement en 2006, ce chiffre n'a cessé de croître. En 2011, près de 800 jeunes ont été recensés et l'objectif des autorités cantonales est d'atteindre le palier des 1.000 FORJAD pour environ 3.000 JAD au bénéfice de l'aide sociale.

### III- La sélectivité du programme

Le programme FORJAD a été conçu selon une logique progressive. Son objectif est d'aider les JAD à gravir les échelons qui conduisent à l'accomplissement d'une formation professionnelle et l'obtention d'un Certificat Fédéral de Capacité. Cependant, en raison des difficultés multiples que connaissent les JAD – la plupart d'entre eux ont connu une succession d'échecs et d'abandons de formation – la logique progressive du programme FORJAD peut induire une forme d'écramage. En effet, ce sont les personnes les plus aptes au placement et les mieux équipées en termes de compétences professionnelles et sociales qui sont les mieux à même de tirer profit d'une mesure comme FORJAD. Ainsi, comme le rappelle un conseiller en insertion, seul un quart des JAD qui s'adresse à l'aide sociale est effectivement en mesure d'entrer dans un processus de formation professionnelle et motivé par cette perspective. Les trois autres quarts qui ne parviennent pas à entamer une formation se répartissent comme suit : un quart est composé de jeunes mères célibataires rencontrant des problèmes de garde de leur(s) enfant(s), un autre quart souffre d'addictions et de troubles psychologiques sévères et le dernier quart présente des retards scolaires trop importants ainsi

qu'une faible motivation à s'engager dans une formation. Comme le résume ce conseiller en insertion :

*« Il s'agit de jeunes qui ont une panoplie de difficultés : l'endettement, le logement, les dépendances, le fait d'être sans soutien familial... un tableau parfois assez sombre. Donc avec tout un tas de choses à régler avant d'imaginer avoir un projet professionnel. L'objectif en 2006 était de faire rentrer 100 jeunes dans ce programme sur le canton. Donc sur 1.800 jeunes à l'aide sociale, c'était la crème de la crème ! Il y en avait 1.700 qui restaient sans solution. Et ça reste comme ça ! Si on en fait rentrer 200 ou 300 par année, ce sont forcément les meilleurs, ceux qui ont réglé leurs problèmes de finances, de dépendance, de réveil le matin pour aller au travail ».*

En ce sens, il est important de souligner que le programme a été conçu dès le départ autour d'une distinction entre les jeunes ayant des problèmes sociaux suffisamment lourds pour les empêcher d'envisager une insertion sur le marché du travail primaire d'une part, et ceux qui pourraient être réorientés vers le marché de l'emploi grâce à un accompagnement spécifique d'autre part. Ainsi, comme le résume le responsable du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation :

*« Travailler sur les FORJAD, les ramener dans la formation professionnelle, c'est aussi un moyen de leur dire : non mon gars, tu ne pars pas là-dedans, tu as deux*

*bras et deux jambes et tu viens avec nous pour faire quelque chose. Et ça là-bas, c'est vraiment pour ceux qui ont des difficultés, c'est le dernier filet de sécurité, mais toi, tu n'es pas dans le dernier filet donc tu es prié de revenir dans le circuit. C'est un message un peu moralisateur mais qui est socialement portable, parce qu'il n'y a pas de raison d'aller pleurer avec eux et de soutirer de l'argent à l'État pour les maintenir dans une précarité morale, sociale, économique, alors que tous ceux qu'on va réhabiliter vont payer des impôts et vont générer de l'activité économique. Et c'est là-dessus qu'on travaille, et c'est pour ça que les FORJAD sont symboliques ».*

Au stade préparatoire du programme FORJAD, les responsables des MIS ont pour mission d'encadrer et de valider les projets professionnels de ces jeunes adultes. Or de nombreux JAD abandonnent au cours de cette étape. Une étude de 2007 portant sur trois MIS révélait ainsi que seuls 20 à 40% des JAD poursuivaient la mesure jusqu'à son terme (Bonvin, Hugentobler & Moachon, 2007). Ces résultats sont confirmés par les données de l'administration cantonale qui affichaient en 2010 un taux de succès pour l'ensemble des MIS allant de 5 à 57% selon les MIS<sup>4</sup>. De plus, il faut également noter que le fait d'avoir suivi une MIS ne garantit pas un engagement en tant qu'apprenti. Encore faut-il que le jeune trouve un employeur prêt à l'embaucher comme apprenti. Pour ceux qui n'auraient pas

4. Il est important de noter que ces chiffres ne prennent pas en compte les JAD ayant interrompu une MIS en cours de route.

trouvé de place d'apprentissage, l'étape préparatoire au programme peut se prolonger sous la forme d'une succession de MIS. Ce sont au final quatre étapes que doivent franchir les JAD pour intégrer le programme FORJAD et mener à terme un apprentissage :

- a) Remplir les critères d'éligibilité au stade pré-FORJAD (être âgé de 18 à 25 ans, au RI et sans formation professionnelle achevée) ;
- b) Être reconnu comme suffisamment compétent et motivé pour intégrer et terminer une MIS ;
- c) Être engagé en tant qu'apprenti par un employeur ou une école professionnelle ;
- d) Mener à bien une formation professionnelle et obtenir un CFC (sur ce plan, les jeunes FORJAD, comme les autres apprentis, connaissent un taux de succès d'environ 70%).

Ainsi, même si le programme FORJAD permet un accroissement significatif des capacités de certains JAD et même si le nombre de participants ne cesse de croître, une grande partie des jeunes à l'aide sociale ne parvient pas à s'inscrire ou à se maintenir dans les différentes étapes de ce processus et reste donc en marge du programme. Deux enjeux semblent primordiaux à cet égard : d'une part, celui des ressources mises à disposition pour accueillir et accompagner de plus en plus de JAD vers FORJAD; d'autre part, celui de la disponibilité des places d'apprentissage. Si les ressources disponibles sont insuffisantes ou si le nombre de places d'apprentissage est inférieur à la demande, autrement dit si ces deux conditions ne

sont pas remplies, le programme n'atteindra pas ses objectifs ou plutôt il ne pourra les atteindre que pour un nombre restreint de JAD, ceux que l'un de nos interlocuteurs appelait la « crème de la crème ». L'évolution du programme FORJAD incite à un certain optimisme au premier égard dans la mesure où les ressources à disposition des MIS ont plus que triplé durant les dernières années et le nombre d'intervenants socio-éducatifs a décuplé. La question de la conversion effective de ces ressources en capacités réelles à trouver une place d'apprentissage reste cependant problématique. Nous la traiterons au point (V).

#### IV- La *capability for voice* des JAD

Tout au long des étapes préparatoires du programme FORJAD, le rôle des conseillers en insertion est d'aider les JAD à élaborer un projet professionnel qui soit « aussi réaliste et réalisable que possible » comme ils le disent eux-mêmes en écho aux directives cantonales. En s'efforçant de faire correspondre la demande à l'offre de places d'apprentissage disponible, ils apparaissent comme des agents de la circulation, pour reprendre la métaphore utilisée par le responsable du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation :

*« Le conseiller en orientation c'est aussi l'agent de police qui montre les routes, qui montre les flux, les feux rouges et verts, et qui apporte les informations nécessaires pour que les jeunes se décident. »*

Les conseillers en insertion ont dès lors un impact décisif sur la *capability for voice* des JAD dans la mesure où ils peuvent leur imposer des objectifs insti-

tutionnels. Cependant, ils peuvent aussi développer des stratégies pour renforcer la capacité des jeunes à donner leur point de vue. Comme l'indique ce responsable de MIS :

*« On essaie de les rendre acteurs de tout le processus. Déjà, on ne les appelle pas « bénéficiaires » mais « participants », ça change un peu la donne. Parfois les mots amènent à des actes derrière. Et on essaie de les amener à être partenaires de la démarche ».*

Le fait que les MIS soient financées sur la base d'une logique forfaitaire (i.e. indépendamment du nombre effectif de participants) permet aux acteurs de terrain de mettre en place un suivi et un soutien plus individualisés des JAD. Cependant, si ce mode de financement augmente significativement la marge de manœuvre des acteurs de terrain, il ne permet pas pour autant d'accroître la *capability for voice* des JAD. La prise en compte du point de vue des jeunes, de leurs souhaits et de leurs attentes dépend avant tout des professionnels qu'ils sont amenés à côtoyer et donc de leurs conceptions des savoir-faire pratiques et modes d'intervention à mettre en œuvre.

Parallèlement, les opportunités offertes par le programme vont de pair avec l'apparition de nouvelles obligations pour les JAD et leurs familles. Aux étapes préparatoires des MIS, les JAD qui refusent ou qui abandonnent une MIS sans raison médicale valable peuvent ainsi voir leur revenu d'insertion réduit de 25%. L'effet

dissuasif de ces sanctions financières au niveau des MIS est cependant contesté par nombre de travailleurs sociaux comme l'illustre cette citation :

*« Normalement, un jeune qui refuse une mesure peut être sanctionné, devrait être sanctionné, mais c'est du registre de l'autorité d'application, avec une retenue de 25% de son revenu, pour ne pas descendre en dessous de son minimum vital. (...) De toute façon, ils savent qu'ils ne peuvent pas être sanctionnés plus que 25%<sup>5</sup>, donc ils s'en foutent ! »*

Quelle que soit l'effectivité de ces sanctions, le fait de conditionner ainsi l'accès aux prestations financières va à l'encontre de l'idée de « *passive empowerment* » (Pettit, 2001) qui est au cœur de l'approche par les capacités. Dans une approche capacitante, la société devrait en effet garantir à tous ses membres un accès adéquat aux ressources ainsi qu'aux facteurs de conversion (sur le plan individuel et social) nécessaires au développement de leurs capacités et ceci, indépendamment de leurs comportements en termes de recherche d'emploi ou de formation.

Ces possibilités de sanctions financières en raison de comportements inadéquats disparaissent cependant lorsque le JAD devient FORJAD, c'est-à-dire lorsqu'il a signé son contrat d'apprentissage. Il faut toutefois rappeler que la bourse octroyée dans le cadre du programme FORJAD doit être remboursée par le JAD en cas d'abandon de l'apprentissage ou d'échec.

5. La Loi sur l'aide sociale vaudoise prévoit que seule une partie du RI peut être amputée suite à une sanction. Le montant dédié au logement et à l'assurance maladie ne peut être réduit. Pour un jeune, cette sanction de 25% représente un montant avoisinant les 230 euros (275 CHF), ce que ce travailleur social semble considérer négligeable.

Cette clause est interprétée à la fois comme une contrainte et comme un incitant par les bénéficiaires du programme. D'un côté, elle est présentée comme un facteur supplémentaire de responsabilisation et de motivation à la réussite. De l'autre, l'obligation de remboursement en cas d'abandon ou d'échec s'avère une contrainte souvent lourde pour des jeunes déjà fortement endettés dans nombre de cas. Au final, l'entrée dans FORJAD coïncide avec la suppression des possibilités de retenues financières mais introduit un nouveau régime de sanctions. En effet, l'octroi d'une bourse remboursable en cas d'abandon ou d'échec montre bien que le programme reste attaché à une logique de responsabilisation individuelle dans laquelle l'option d'*exit* (Hirschman, 1970), en l'occurrence le refus d'entreprendre une formation ou l'abandon de l'apprentissage, peut engendrer un coût financier important pour les JAD qui remet en question leur liberté réelle de choisir cette option. En ce sens, les JAD peuvent être conduits à une certaine forme de loyauté dans le cadre de ce programme, ce qui peut également être interprété comme une adaptabilité contrainte. En d'autres termes, la *capability for voice* des jeunes ne peut se déployer que dans le cadre du respect des règles légales et administratives. Il faut cependant noter que le suivi individualisé dans le programme FORJAD laisse une grande marge de négociation aux jeunes<sup>6</sup>. Toutefois, la capacité du

programme à prendre en compte la voix des jeunes dépend également de la situation sur le marché de l'emploi et de l'existence d'opportunités de formation pour les jeunes. C'est ce que nous allons maintenant aborder.

## V- Le manque structurel de places d'apprentissage en Suisse

Dans le canton de Vaud, la création de nouvelles places d'apprentissage est stimulée par l'existence d'incitations financières à destination des employeurs potentiels mais aussi par la mobilisation des réseaux sociaux personnels (y compris des réseaux familiaux et amicaux) des travailleurs sociaux et des JAD eux-mêmes. Les autorités cantonales vaudoises avaient ainsi décidé, avant 2006 et le lancement du programme FORJAD, de soutenir financièrement les entreprises et les administrations qui acceptaient de former un apprenti en leur allouant une prime de plus de 4.000 euros (5.000 CHF) pour chaque nouveau contrat d'apprentissage et en les exonérant de cotisations patronales sur les salaires versés à leurs apprentis<sup>7</sup>. En outre, les écoles professionnelles qui acceptent d'accueillir davantage d'apprentis qu'elles ne le prévoyaient initialement reçoivent des fonds supplémentaires.

Comme les places d'apprentissage ne sont pas en nombre suffisant, les responsables de MIS soulignent la nécessité de mobiliser les employeurs et de communiquer en

6. A la différence des assistants sociaux qui suivent entre 80 et 100 dossiers individuels, chaque intervenant socio-éducatif ne suit qu'une vingtaine de jeunes FORJAD.

7. Si la loi prévoit une rémunération des apprentis, celle-ci est très variable d'une profession à l'autre mais elle est toujours d'un niveau modeste, notamment en première année (au plus 870 euros ou 1 050 CHF mensuels).

permanence avec eux afin de lutter contre l'image négative que nombre d'entre eux associent aux JAD. C'est pourquoi les premiers disent dépenser du temps et de l'énergie pour convaincre les seconds de créer des places d'apprentissage mais aussi des emplois à l'issue de l'apprentissage. Les travailleurs sociaux qui suivent les jeunes dans les MIS encouragent également ces derniers à multiplier les stages non rémunérés dans les entreprises du marché primaire afin d'accroître leurs chances de décrocher un apprentissage.

Sur un plan macro, le marché de la formation professionnelle en Suisse présente un déséquilibre entre offre (déficitaire) et demande (excédentaire), ce qui représente une contrainte structurelle avec laquelle doit composer le programme FORJAD. Au moment de son lancement en 2006, alors que 74.000 contrats d'apprentissage avaient été signés dans l'ensemble de la Suisse, 22.000 jeunes n'avaient pas trouvé de place (Kaspar, 2006). Cette situation s'est cependant améliorée ces dernières années sous l'action conjointe de la Confédération, des cantons et des associations professionnelles (patronales) qui ont, entre autres mesures, mis en place un système de coaching personnalisé (intitulé « case management formation professionnelle ») censé aider les aspirants apprentis à trouver une place. Depuis 2008, le nombre de jeunes qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage a ainsi diminué chaque année, passant de 21.500 en 2008 à 20.500 en 2010 et à 17.500 en 2011<sup>8</sup>. En outre, en 2011, le nombre total de places

d'apprentissage offertes par les entreprises (93.500) est le plus élevé jamais enregistré depuis 2000 (79.500). Toutefois, certains secteurs comme ceux de la construction ou de l'hôtellerie et de la restauration restent des secteurs en tension, c'est-à-dire qu'ils continuent d'offrir plus de places d'apprentissage qu'ils ne reçoivent de demandes. Il faut cependant noter qu'une réduction du déséquilibre entre offre et demande au niveau macro (en l'occurrence sur le marché des places d'apprentissage) ne s'accompagne pas automatiquement d'un accroissement des capacités au niveau individuel. Les cas de jeunes que nous avons rencontrés et qui cherchent une place dans des secteurs d'activité déjà saturés (comme la vente ou l'esthétique par exemple) illustrent ce phénomène. Si l'écart entre offre et demande s'est effectivement réduit sur le marché des places d'apprentissage, la persistance d'un décalage fait peser des obligations importantes sur les aspirants apprentis. En effet, les exigences ont été relevées au cours des dernières années, aussi bien à l'entrée pour les candidats que pendant la formation pour ceux qui ont été sélectionnés. Ces évolutions récentes dressent alors de nouveaux obstacles que doivent surmonter les JAD dans leur quête d'une place d'apprentissage. En effet, en comparaison avec d'autres apprentis, les FORJAD pâtissent à la fois d'un déficit de ressources (économiques, sociales, culturelles) et d'une image négative de moindre fiabilité aux yeux des potentiels employeurs. Si les facteurs de conversion sociaux (liés

8. Département fédéral de l'économie (2011), *Conférence sur les places d'apprentissage 2011 : mesures visant à augmenter la mobilité professionnelle* (<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=42373>)

à la situation sur le marché de l'apprentissage) jouent un rôle décisif dans la réussite (ou non) du programme FORJAD, les leviers mobilisés du côté de l'offre et de la demande sont cependant sans commune mesure. En effet, d'un côté, il s'agit d'adapter et d'équiper les jeunes en fonction des attentes du marché, en termes de compétences professionnelles spécifiques acquises au travers de la formation, mais aussi de compétences sociales et relationnelles plus générales et nécessaires à l'intégration dans un univers professionnel. De l'autre côté, l'adaptation du marché aux besoins des JAD n'est envisagée que de manière limitée. Ce déséquilibre est particulièrement patent si l'on compare les outils à disposition pour susciter la collaboration des jeunes et celle des employeurs. Tandis que les intervenants sociaux peuvent s'appuyer sur des leviers comprenant contraintes et sanctions (financières) à l'égard des JAD, les interventions en direction des employeurs se limitent à un travail de persuasion et à des incitations financières.

### ■ Conclusion

De l'avis unanime de l'ensemble des parties prenantes, le programme FORJAD est un succès, ce qui explique son développement ininterrompu depuis son lancement en 2006. Si l'approche par les capacités permet de vérifier certains de ces points positifs, elle permet également de mettre en évidence d'autres aspects du programme qui pourraient être améliorés en vue d'un développement plus capacitant, c'est-à-dire au service de la liberté réelle des personnes, que l'on se place du point de vue des jeunes ou de celui des professionnels de l'insertion.

Concernant les ressources, il est important de souligner que l'augmentation considérable des moyens dévolus aux JAD a coïncidé avec une stagnation de ceux alloués aux autres catégories de bénéficiaires de l'aide sociale. En effet, la Loi vaudoise sur l'assistance sociale stipule que plus de la moitié du budget consacré aux MIS doit être dédiée aux JAD. Dans les faits, les conseillers en insertion passent ainsi l'essentiel de leur temps de travail avec les JAD. En outre, force est de constater que les ressources du programme FORJAD profitent avant tout aux jeunes les plus aptes et prêts à trouver une place d'apprentissage. Ces éléments permettent donc de nuancer le constat d'une augmentation des ressources mises à disposition des jeunes dans la foulée du lancement du programme FORJAD. En effet, cette évolution s'est également accompagnée de l'apparition d'une double inégalité entre, d'une part, les JAD et les autres groupes d'âge, et d'autre part, au sein même du groupe des JAD, entre les jeunes qui disposent de plus de ressources (en termes de compétences scolaires et sociales notamment) et ceux qui en sont moins bien dotés. Ces inégalités découlent d'une conception particulière de l'activation véhiculée par le programme qui donne le primat à la formation et à l'apprentissage, ce qui ne correspond pas aux possibilités réelles et aux aspirations de l'ensemble des JAD. Ce constat plaide alors pour la mise en place d'autres mesures à destination des jeunes les moins dotés en ressources (les mesures dites « bas-seuil »), une voie que les autorités cantonales empruntent de plus en plus.

En ce qui concerne les facteurs de conversion individuels, l'accent mis par le programme sur la formation professionnelle témoigne de l'importance de l'approche du capital humain dans la conception et la mise en œuvre de FORJAD. Les premières étapes du programme insistent en effet sur l'amélioration de l'employabilité des JAD en apprenant à ces derniers à postuler pour un stage ou une école professionnelle. La deuxième partie du programme, quant à elle, est tout entière tournée vers une formation professionnelle de bonne qualité. Cependant, dans les deux cas, l'objectif du programme reste celui d'accroître l'adaptabilité des jeunes aux attendus du marché du travail et non l'inverse. Dans une telle optique, la *capability for voice* des JAD ne peut se trouver que limitée dès lors que l'adaptabilité est un prérequis qui ne peut être débattu ou négocié.

Les facteurs de conversion sociaux, quant à eux, sont notoirement absents de la plupart des programmes d'activation suisses, dans la mesure où la création de places d'apprentissage et d'emplois ne relève pas de la responsabilité des acteurs en charge des politiques d'insertion. Dans le cas spécifique de FORJAD, il convient toutefois de souligner les efforts déployés pour créer de nouvelles places d'apprentissage pour les participants au programme. Les acteurs locaux intervenant auprès des JAD sont ainsi appelés à mobiliser leurs réseaux sociaux personnels et des incitations financières sont prévues pour les employeurs qui engagent de jeunes apprentis. Cependant, une inégalité fondamentale demeure entre les interventions publiques selon qu'elles visent le côté de

l'offre ou celui de la demande. En effet, si l'amélioration et la valorisation du capital humain mobilisent une large palette de leviers (y compris les contraintes et les sanctions), les interventions du côté de la demande se limitent à des incitations censées favoriser la bonne volonté des employeurs, qui risque cependant de disparaître aussitôt que l'incitation financière et/ou la campagne de communication s'achèvent. C'est pourquoi une politique plus équilibrée et soucieuse du développement des capacités des publics qu'elle vise nécessiterait une adaptation du marché du travail aux spécificités des JAD en matière d'objectifs productifs, de conditions de travail ou encore de rythme d'apprentissage. Il est en effet paradoxal de constater que ce sont souvent les jeunes dotés de ressources limitées (scolaires, économiques, culturelles, etc.) qui sont appelés à développer des projets « réalistes et réalisables » très tôt dans leur trajectoire. Plus généralement, les pistes d'amélioration suggérées ici sont un défi posé à l'ensemble des politiques d'activation développées en Suisse. Au final, l'approche par les capacités permet de produire une image nuancée du programme FORJAD et de ses résultats en mettant l'accent sur ses réalisations mais aussi sur ses limites actuelles. De plus, cette étude de cas prouve la validité et l'originalité de l'approche par les capacités comme étalon pour l'analyse et l'évaluation des politiques sociales. Elle montre que cette approche peut suggérer des pistes d'amélioration réalistes, tant sur le plan de l'efficacité des politiques d'intégration sociale qu'en regard de leur capacité à répondre aux situations spécifiques de leur public cible.

## 1.3 BIBLIOGRAPHIE

- Bonvin J.-M. (2005), « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen », *L'Economie Politique*, n° 27, juillet, pp. 24-37
- Bonvin J.-M., (2008), "Activation Policies, New Modes of Governance and the Issue of Responsibility", *Social Policy & Society*, 3, pp. 367-379
- Bonvin J.-M., Farvaque N. (2008), *Amartya Sen, une politique de la liberté*, Paris : Michalon
- Bonvin J.-M., Hugentobler V., Moachon E. (2007), *Évaluation de l'efficacité des mesures d'insertion sociales pilotes en faveur des jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion*, Lausanne : EESP
- Drilling M. (2004), *Young urban poor: Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten*, Wiesbaden : VS Verl. für Sozialwissenschaften
- Esping-Andersen G. (1999), *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford: Oxford University Press
- Hirschman A. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and States*, Cambridge Mass.: Harvard University Press
- Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris : Cerf
- Kaspar I. (2006), *Baromètre des places d'apprentissage août 2006*, Berne : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
- Levy J.D. (2004), "Activation Through Thick and Thin: Progressive Approaches to Labour Market Activation", in Ellison N., Bauld L., Powell M. [dir.] *Social Policy Review*, 16, London: Palgrave, pp. 187-208
- Perriard V. (2005), *Transition de l'école obligatoire vers la formation professionnelle : les facteurs explicatifs des difficultés actuelles. Analyse de la littérature*, Lausanne : URSP
- Pettit P. (2001), "Capability and Freedom: a Defence of Sen", *Economics and Philosophy*, 17, n° 1, pp. 1-20
- Sen A. (1993), "Capability and well-being", in Nussbaum M., Sen A. [dir.] *The Quality of Life*, Oxford: Clarendon Press, pp. 30-53
- Sen A. (1999), *Development as Freedom*, Oxford: Oxford University Press
- Von Muralt I., Spagnolo A. (2007), *FORJAD : l'insertion des jeunes adultes à l'aide sociale par la formation professionnelle*, Yverdon : Artias





**CHRONIQUES du TRAVAIL...** ou comment « concilier rigueur et lisibilité, et assurer une fonction qui n'est pas d'initiation ou de vulgarisation, mais de diffusion des résultats de la recherche » (selon Jacques Freyssinet, membre du Comité de Parrainage de la revue, 2011).

L'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence, avec les dix autres Instituts du Travail français, apporte une contribution universitaire à la formation des militants syndicaux appartenant aux principales organisations ouvrières confédérées et des acteurs sociaux (pour ce qui le concerne, de la région PACA).

Fondé en 1960 par François Sellier, professeur d'économie du travail et spécialiste des relations industrielles, l'Institut est composante d'Aix Marseille Université (AMU) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (avant la fusion des trois universités d'Aix-Marseille, l'IRT faisait partie intégrante de l'Université de la Méditerranée, UII).

C'est Charles Cadoux qui a créé la revue *Cahiers de l'Institut Régional du Travail* en 1988. Dans cette version (1988-2010), 19 numéros ont été édités.

Francis Hordern en a été l'acteur principal en la dirigeant pendant 10 ans et en lui permettant de devenir une référence en matière d'histoire contemporaine du droit du travail.

**2011... une nouvelle orientation et un nouveau titre** pour les *Cahiers* qui ambitionnent de devenir une revue de référence de sciences sociales du travail sous le nom désormais de « *Chroniques du Travail* ». La double spécificité de cette revue, pluridisciplinarité appliquée au champ du travail et utilité sociale, rare dans un domaine où les logiques disciplinaires sont dominantes, vise à rapprocher chercheurs, acteurs publics, militants syndicaux, étudiants... pour progresser dans la connaissance du monde du travail et du monde syndical.



prix : 20€

**Edition et Publication :** IRT  
12, traverse Saint-Pierre - 13100 Aix-en-Provence  
<http://irt.univ-amu.fr>

**Mise en page et Impression :** Studio  Empreinte  
23, rue de Navarin - 13006 Marseille  
[www.empreinte-std.com](http://www.empreinte-std.com)



ISBN : 978-2-9540832-1-6

ISSN : 2257-5650